



Accès des personnes à mobilité réduite :

Les personnes à mobilité réduite peuvent stationner sur le parking du personnel de la préfecture, situé avenue Bernard Hirsch (trois places disponibles). Un interphone permet de solliciter l'ouverture de la barrière du parking. Une rampe d'accès au trottoir est installée de façon permanente et une signalétique précise le cheminement vers l'entrée réservée aux personnes à mobilité réduite à partir de ce parking.

Stationnement voitures :

- **Parkings semi-payant** (2 h 30) gratuites
Ces parkings sont indiqués avec la mention « parking centre commercial »
- P1** : parking des 3 Fontaines
- P3** : parking des galeries : ouvert à partir de 7 h 30, accès en souterrain commun avec le parking de l'Oise
- P5 et P6** : parkings de Cergy 3 (vers la Fnac) et du marché (entrée commune)
- **Parkings payant par horodateur** (ouvert 24 h/24 h, limité à 9 h)
- P9** : parking des Arcades
- P10** : parking de la Gare
- **Parkings payant par carte porte-monnaie ou abonnement**
- P2** : parking de l'Étoile
- P8** : parking du Verger
- P12** : parking de l'Oise, accès en souterrain commun avec le parking des Galeries
- P14** : parking des Arts, accès en souterrain

Stationnement sur voirie

Le dispositif « zone bleue » s'étend progressivement dans le quartier de Cergy-Préfecture :
gratuité limitée à 1 h 30, de 9 h à 19 h, du lundi au samedi.

